

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi nº 13

Loi nº 4 sur les crédits, 1998-1999

Présentation

Présenté par M. Bernard Landry Ministre des Finances

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 2 085 872 200,00 \$ représentant les crédits supplémentaires n° 1 1998-1999 à voter pour chacun des programmes énumérés en annexe.

Projet de loi nº 13

LOI Nº 4 SUR LES CRÉDITS, 1998-1999

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 2 085 872 200,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1998-1999, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe de la présente loi.
- 2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

ANNEXE

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE PROGRAMME 5

Fonds de suppléance 56 000 000,00 56 000 000,00

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 1

Gestion interne et soutien 550 000,00

PROGRAMME 2

Aide à la culture et aux communications 44 145 800,00

PROGRAMME 4

Organismes et sociétés d'État 26 435 700,00

71 131 500,00

ÉDUCATION PROGRAMME 3

Aide financière aux études	147 200 000,00
PROGRAMME 4	
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	30 400 000,00
PROGRAMME 5	
Enseignement supérieur	177 000 000,00
	354 600 000,00
ENVIRONNEMENT ET FAUNE PROGRAMME 2	
Opérations de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel	16 246 600,00
PROGRAMME 3	
Gestion interne et soutien	382 900,00

16 629 500,00

FAMILLE ET ENFANCE PROGRAMME 1

25 000 000,00 Services à l'enfance et à la famille

PROGRAMME 2

Prestations familiales 23 672 700,00

48 672 700,00

FINANCES

PROGRAMME 8

Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi

44 000 000,00

PROGRAMME 9

Provision pour «Percevoir tous les revenus dus au gouvernement»

6 000 000,00

50 000 000,00

INDUSTRIE ET COMMERCE PROGRAMME 1

Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur

4 600 000,00

PROGRAMME 2

Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur

65 200 000,00

PROGRAMME 3

Soutien aux sociétés et organismes d'État

15 000 000,00

84 800 000,00

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE PROGRAMME 1

Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie

100 000 000,00

100 000 000,00

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION PROGRAMME 1

Relations civiques et relations
avec les citoyens

13 000 000,00

13 000 000,00

RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME 1

Connaissance et gestion du territoire

1 000 000,00

PROGRAMME 2

Connaissance et gestion du patrimoine forestier

7 500 000,00

PROGRAMME 4

Gestion et développement de la

ressource minérale

10 000 000,00

PROGRAMME 6

Développement énergétique

9 500 000,00

28 000 000,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX PROGRAMME 1

Fonctions nationales 9 200 000,00

PROGRAMME 2

Fonctions régionales 1 110 000 000,00

1 119 200 000,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE PROGRAMME 1

Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux

9 813 900,00

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec 13 772 600,00

PROGRAMME 3

Garde des détenus et réinsertion

sociale des délinquants 4 748 900,00

PROGRAMME 4

Sécurité et prévention 8 453 100,00

36 788 500,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme 18 250 000,00

18 250 000,00

TRANSPORTS PROGRAMME 1

Infrastructures de transport	61 100 000,00
------------------------------	---------------

PROGRAMME 2

Systèmes de transport 27 700 000,00

88 800 000,00

2 085 872 200,00